CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E47419** **VALABLE JUSQU'AU** **15/05/2027**

ÉDITÉ LE 30/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1991

Forme juridique : SAS

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON 1991B00540

Siret : 382 911 725 00028

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 5421392

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5278421104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5278421104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : RAUTUREAU

2 RUE DE L ESPERANCE
SAINT HILAIRE DE LOULAY
85600 MONTAIGU-VENDEE

Téléphone : 02 51 09 24 90 **Fax :** 02 51 09 24 91

Portable :

Responsabilité légale :
S-H BROSSEAU (751 732 488) / BROSSEAU PATRICK DIRECTEUR GÉNÉRAL / BROSSEAU JEAN GUY DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : compta@carrelage-rautureau.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 613 413 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	12	04/05/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/04/2026 15:20

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.